Annexe : Note descriptive à compléter pour chaque séminaire

I. Informations générales

I.a. Intitulé de la formation : ***TRAJECTOIRE D'UNE NORME EUROPEENNE : DE SA GENESE AU CONTENTIEUX***

I.b. Lieu du séminaire *: ENA Paris*

I.c. Nombre maximum de participants : *15-25 participants*

I.d. Niveau minimum de français requis *: niveau B2 minimum*

I.e. Public cible :

Cette formation technique s'adresse aux fonctionnaires et administrateurs des Etats membres de l'Union européenne (UE) tout comme des Etats candidats ou des Etats tiers. Les participants à cette formation sont nécessairement amenés à utiliser le français dans leur contexte professionnel actuel et futur, dans la mesure où ceux-ci, compte tenu de la dimension à la fois juridique et européenne, se doivent de maîtriser la terminologie juridique en français.

I.f. Procédure d'inscription :

Les sélections des candidats s'effectueront sur la base des profils ainsi que du niveau linguistique. Un niveau B2 minimum en français est un prérequis indispensable. L'équipe des coordinatrices de l'Initiative francophone d'établissement de l'ENA s'engage à veiller à ce critère de sélection. Les dossiers des candidats seront étudiés conjointement par l'ENA et l'OIF.

I.g. Nombre de salles mobilisées : *une salle de classe et une classe en ligne*

I.h. Matériel mis à disposition des formateurs : *salles équipées, vidéoprojecteur, sonorisation, logiciel de classe virtuelle*

II. Calendrier d'exécution

II.a. Lancement de l'appel à inscription : *1er mai 2021*

II.b. Date limite d'inscription : *27 août 2021*

II.c. Date à laquelle les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription : *au plus tard le 6 septembre 2021*

II.d. Dates de communication des listes des inscrits aux intervenants : *le 13 septembre 2021*

II.e. Dates de formation : *du 27 septembre au 1er octobre 2021*

III. Programme prévisionnel

III.a. Note de contexte :

Les décisions prises par l'Union européenne ont des conséquences directes non seulement sur les États membres, mais également sur les États tiers, leurs entreprises et leurs ressortissants. Les

administrations nationales ont alors la responsabilité d'assurer leur application et de veiller à ce que les différents acteurs concernés s'y conforment. Cette formation technique vise à offrir aux participants la possibilité d'acquérir une vision d'ensemble de la trajectoire de la norme européenne de son état embryonnaire lors de la phase d'élaboration jusqu'à sa mise en œuvre, tout en ayant les outils nécessaires pour prévenir le contentieux. De nature opérationnelle, la formation visera à fournir aux participants des outils et des méthodes directement applicables dans le milieu professionnel.

III.b. Objectifs de la formation :

- *Actualiser et affiner les connaissances en droit de l'Union européenne*
- *Comprendre le processus de formation et de rédaction des normes européennes*
- *Maîtriser le labyrinthe décisionnel, analyser les logiques institutionnelles et perfectionner les compétences en matière de négociation*
- *Appréhender le processus de production des normes au sein de l'Union européenne*
- *Saisir les nuances techniques de la mise en œuvre des dispositifs normatifs de l'Union européenne*
- *Comprendre les spécificités de la négociation européenne*
- *Envisager l'ensemble des difficultés liées à la transposition, au suivi et au contrôle d'application des normes européennes*
- *Echanger entre pairs et s'inscrire dans un réseau de professionnels*

III.c. Format de la formation :

Les séances sont conduites de façon interactive afin de permettre aux participants d'engager une discussion, d'échanger sur leurs expériences et d'améliorer leurs pratiques à travers des études de cas, des exercices de simulation et des travaux de groupe.

III.d. Noms et biographie des intervenants :

Paola CAVALIERI *est titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université Cattolica del Sacro Cuore de Milan et d'un Master 2 en Administration internationale de l'Université Paris 2 - Panthéon Assas. Elle a d'abord exercé les fonctions d'administrateur à l'EUIPO (équipe de fonction publique). Après avoir été référendaire au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne, elle a servi en tant que référendaire au Tribunal de l'Union européenne dans le Cabinet du juge italien pendant les quatre dernières années. Elle a récemment contribué à l'ouvrage collectif "Statut de la fonction publique, commentaire article par article" sous la direction d'Ezio PERILLO et Valérie GIACOBBO-PEYRONNEL, publié aux éditions Bruylant.Tu.*

Pierre-Jérôme HENIN *est expert en négociation et communication. Il est diplômé de l'Université de Paris Dauphine, de celle de Cambridge (RU) et de Sciences Po Paris. A deux reprises, Pierre-Jérôme occupe le poste de conseiller pour la presse et la communication au cabinet du ministre délégué aux Affaires européennes, Michel Barnier (1995-1997) puis Catherine Colonna (2005-2007). Il fut également porte-parole auprès du Commissaire européen en charge de la politique régionale à Bruxelles durant 3 ans (2001-2004).*

Après une grande expérience dans le secteur juridique national, ***Manuela GUGGEIS*** *a entamé sa carrière auprès du service juridique du Conseil, s'occupant de tous les aspects formels de la qualité de la législation. Manuela GUGGEIs est actuellement Directeur faisant fonction de la Direction Qualité de la Législation. Responsable de la planification de la procédure de révision juridico-linguistique des actes législatifs de l'Union européenne, elle gère les contacts interinstitutionnels. Très active dans la formation, elle collabore avec plusieurs universités et a publié plusieurs articles sur le travail de révision de textes juridiques par les juristes-réviseurs et les juristes-linguistes. Elle est membre fondateur du réseau pour l'excellence de l'italien institutionnel, qui regroupe représentants des institutions publiques et des universités italiennes. Elle est aussi membre de Advisory Board of the International Association of Legislation.*

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Lille (section Europe) et de l'Institut d'études européennes de l'ULB (LLM en droit de l'Union européenne), ***Matthieu LAURENT*** *commence sa carrière dans un groupe industriel européen en qualité de chargé des grands comptes puis dans un cabinet de conseil en affaires européennes comme chef de projet spécialisé dans les fonds structurels européens. Après sa formation à l'Institut régional d'administration de Lyon, il rejoint la direction des finances du ministère de la Défense où il est chargé du suivi et du contrôle de l'exécution de trois programmes budgétaires de la mission Défense. En 2010, il a rejoint le service juridique du Secrétariat Général des Affaires Européennes (cellule précontentieuse). A ce titre, il a supervisé le centre SOLVIT français et l'équipe EU PILOT, outil de gestion pré-infractionnelle mis en place par la Commission européenne.*

Ancien directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes (2014-2017), ***Stéphane SAUREL*** *travaille aujourd'hui comme conseiller senior à Représentation de la Banque européenne d'investissement à Bruxelles. Après avoir débuté son parcours professionnel dans les collectivités locales, il a consacré la majeure partie de sa carrière aux questions européennes. Il a notamment été chef du bureau des finances et des politiques de l'Union européenne à la direction du budget, puis conseiller budgétaire à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles. A ce titre, il a été en charge des négociations budgétaires et a présidé le comité budgétaire du Conseil de l'Union européenne. Il enseigne dans différentes structures, notamment à Université catholique de Louvain, et régulièrement dans les cycles de formation de l'ENA. Il est l'auteur de nombreux articles et de plusieurs ouvrages, dont « Le budget de l'Union européenne » (2018, La Documentation française, 2e édition) et « Quelles solidarités pour l'Europe ? » (2003, La Documentation française).*

Alexandrina SOLDATENKO *est actuellement responsable du pôle « Appui aux actions européennes » à l'Ecole nationale d'administration. Elle enseigne également le droit international et européen des affaires à l'Ecole de management de Strasbourg depuis 2009. Avant de rejoindre l'équipe de la Direction des affaires européennes de l'ENA en 2014, Alexandrina SOLDATENKO a enseigné pendant plusieurs années le droit public et le droit de l'Union européenne à la faculté de droit de l'Université de Strasbourg. Elle a travaillé comme collaboratrice scientifique à l'Institut international des droits de l'homme et à l'Institut des Nations Unis pour la formation et la recherche. Elle est titulaire d'un Master en droit comparé de l'Université de Strasbourg, d'un L.LM de l'Ecole de droit de l'Université de Cardiff et d'un doctorat en droit comparé (Les implications juridiques des biotechnologies et des nanotechnologies). Elle se spécialise en droit réglementaire européen et américain, en droit international économique et en droit de l'environnement.*

Athanassios TROUPIOTIS *est membre du Service juridique du Parlement européen au sein de l'unité de coordination législative et judiciaire. Il est titulaire d'une maîtrise en droit (Diplôme de la Faculté de Droit de l'Université d'Athènes), d'un DEA de droit public et d'un DEA d'Études politiques à l'Université Paris 2. Il intervient en droit de l'Union Européennes (procédures normatives, contrôle des actes de l'Union, services d'intérêt général) lors de séminaires organisés par des organismes européens de formation en droit européen (EIPA, ERA), l'Université de Speyer et l'Institut régional d'administration. Athanassios TROUPIOTIS est auteur des chroniques de la Revue européenne de droit public sur la jurisprudence des juridictions de l'Union européenne. Il est intervenu à plusieurs reprises devant les juridictions de l'Union dans plusieurs affaires d'ordre institutionnel (actes délégués, bases juridiques) ou ayant trait à des aspects plus spécifiques de l'action de l'Union, comme la politique des transports, les droits des passagers et le droit de la fonction publique européenne.*

Emmanuel VOGUET *dispose d'une expérience de 28 ans dans le secteur de la communication et de la politique. Il est directeur général de The Progressive Company. Il intervient régulièrement auprès de ministres du gouvernement, chefs d'exécutifs ou maires, en qualité de conseil stratégique. A l'étranger, Emmanuel VOGUET a travaillé pour près de 20 campagnes en qualité de conseil stratégique. En 2011, il est élevé, par le président de la République, au rang de Chevalier, dans l'Ordre National du Mérite.*

III.e. Programme prévisionnel :

Ce séminaire organisé avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie est consacré à la promotion et à la valorisation de la langue française dans le milieu professionnel. Le programme se veut hautement interactif et participatif, alimenté par des sessions de partage d'expérience, des exemples concrets, des exercices et des études de cas.

Différentes séquences de la formation couvriront les thématiques suivantes :

- *Architecture institutionnelle et processus décisionnel de l'Union européenne*
- *Spécificités de la négociation européenne*
- *Le rôle du Parlement européen*
- *Elaboration et effets des normes européennes*
- *Rédaction d'un acte juridique de l'Union européenne*
- *Application dans l'ordre juridique interne des normes édictées au niveau de l'Union européenne*
- *Négociation européenne*
- *Prévention du contentieux européen*